

# P.L.U.

# Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chavanod

(Révision générale du P.O.S en vue de sa mise en forme de P.L.U.)



## DROIT DE PREEMPTION URBAIN (périmètres où s'applique le DPU)

# APPROBATION

Dossier certifié conforme par le Président et annexé à la présente délibération du Grand Anancy du 28 septembre 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Chavanod.

Le Président,



Jean-Luc RIGAUT.

### RAPPEL HISTORIQUE DU POS :

#### ELABORATION

06/02/1989

#### REVISIONS

- Révision du 12/12/1994
- Révision partielle du 06/03/2001
- Révision simplifiée n° 1 du 19/09/2005
- Révision simplifiée n° 2 du 24/10/2005

#### MODIFICATIONS

- N° 1 : 15/04/1996
- N° 2 : 09/12/1996
- N° 3 : 06/03/2001
- N° 4 : 18/02/2008
- N° 5 : 18/04/2011
- N° 6 : 15/12/2014

#### MISES A JOUR

- 22/03/1989
- 30/12/1992
- 20/12/2000
- 23/11/2010
- 18/12/2012

Urbaniste : Laurence JANET

13 impasse Amédée Daille – 73000 CHAMBERY Téléphone : 04.79.62.16.73

Ecologue : Claudine BONILLA, BDa

Parc d'activités Cote Rouse – 73000 CHAMBERY Tél : 04.79.70.55.64

## **ANNEXE 5.1**

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.)**

**Le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) s'applique sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme.**